UA	Zone dense et mixte de centre-ville destiné à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat.
UB	Zone dense et mixte destinée à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat.
UC	Zone de densité moyenne destinée à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat.
UCa	Secteur dans lequel les autorisations ne pourront être délivrées qu'à compter de la desserte des terrains en assainissement collectif.
UC2	Secteur dans lequel la hauteur est autorisée jusqu'à R+2 (St-Paul-les-Dax).
UCEnr	Secteur autorisant exceptionnellement l'implantation de parcs photovoltaïques en raison des contraintes de valorisation du site (friches, site pollué...).
UD	Zone de faible densité destinée à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat.
UE	Zone d'équipements publics
UP	Zone dense de centre-ville destiné à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat présentant un intérêt patrimonial.
UPb	Secteur dense et mixte destiné à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat, présentant un intérêt patrimonial.
UPc	Secteur de densité moyenne destinée à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat,, présentant un intérêt patrimonial.
USpr	Zone dense et mixte dans laquelle s'appliquent les règles particulières du Site Patrimonial Remarquable.
UT	Zone destinée aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement.
UTc	Secteur destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement : campings, parcs résidentiels de loisirs .
UTh	Secteur destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement : Hôtellerie.
UTt	Secteur destiné aux équipements et à l'hébergement hôtelier liés à l'activité thermale
UX	Zone d'activités économiques (industrielles, artisanales ou commerciales, tertiaires).
UXcom	Secteur destiné à accueillir potentiellement les commerces de plus de 1000 m2 de surfaces commerciales (ZACOM).
UXEnr	Secteur autorisant exceptionnellement l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol en raison des contraintes de valorisation du site (friches, site pollué...).
1AU	Zone de développement urbain à court terme.
1AUEnrr	Secteur de performance énergétique et environnemental renforcé
1AUg	Secteur du projet résidentiel du golf.
1AUx	Zone d'activités économiques (industrielles, artisanales ou commerciales, tertiaires).
2AU	Zone de développement urbain destinée à l'urbanisation à moyen terme.
2AUx	Secteur d'activités économiques (industrielles, artisanales ou commerciales, tertiaires).
A	Zone à vocation agricole.
AL	Secteur à vocation agricole et de loisirs : ganaderia.
N	Zone à vocation naturelle ou forestière.
NC	Secteur destiné à l'exploitation de carrières.
NJ	Secteur destiné aux jardins ouvriers, familiaux.
NE	Secteur isolé d'équipements publics.
NEnr	Secteur autorisant exceptionnellement l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol (friches...).
NStep	Secteur destiné aux stations d'épuration.
NH	Secteur d'habitat isolé en milieu agricole ou naturel.
NHgdv	Secteur d'habitat isolé en milieu agricole ou naturel destiné à l'accueil des gens du voyage.
NL	Secteur destiné aux activités touristiques et de loisirs sans hébergement.
NLg	Secteur destiné au parcours golfique
NTc	Secteur isolé destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement : campings, parc résidentiel de loisir.
NTh	Secteur isolé destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement hôtelier et restauration
NX	Secteur isolé destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement : hôtellerie, etc.

Espace boisé classé (L113-1).

Emplacement réservé pour voirie et ouvrages publics (L151-41 1° à 3°).

Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°).

Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (L151-19 et L151-23).

Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°).

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Plan d'exposition au bruit

Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives

Périmètre de sursis à statuer (R123-13 11)

Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux

Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires

Trame verte - corridors

Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux

Trame bleue - corridors

Servitudes relatives au transport et distribution de gaz

0 200 m

Sources : IGN BD TOPO® - © IGN 2017
Cartographie : Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 2018

PROJET DE REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNE DE GOURBERA
PLANCHE EST

version provisoire au 16/11/2018

Echelle 1/5.000

GRAND DAX AGGLOMÉRATION